



MAIRIE DE MORNAC

1, Allée des Sports
16600 MORNAC

Tél. : 05 45 65 77 82

Fax : 05 45 65 56 49

E-mail : commune-de-mornac@wanadoo.fr

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL COMMUNE DE MORNAC

ENTRE

La commune de MORNAC, représentée par Monsieur Jacques PERSYN, Maire,

d'une part,

ET

M.

représentant l'association/la commune

Tél. (Impératif) :

d'autre part.

Il a été d'un commun accord, convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} :

La commune de MORNAC s'engage à prêter à l'association, selon la disponibilité, pour ses diverses manifestations, tables, chaises, tivolis et autre matériel éventuel.

Cet engagement est assorti des conditions suivantes :

Article 2 :

Chaque demande détaillée devra être faite par écrit le plus tôt possible et au plus tard 10 jours avant la manifestation. Passé ce délai, aucune dérogation ne sera possible.

L'association viendra elle-même chercher le matériel aux services techniques.

L'association procédera elle-même au montage et au démontage du ou (des) tivolis(s).

Le matériel sera rendu en bon état et l'association devra signaler les dégradations éventuelles.

Article 3 :

L'assurance de la collectivité intervient lors de l'emprunt des véhicules communaux, toutefois, la garantie du conducteur lié à cet emprunt n'est jamais acquise. Ainsi la municipalité décline tout recours éventuel de l'emprunteur à l'encontre de la collectivité et le preneur s'engage, en cas de sinistre, à prendre à sa charge la franchise liée au contrat d'assurance du véhicule prêté.

Article 4 :

A réception du matériel, le responsable des services techniques procédera à une vérification.

Si celui-ci constate des dégradations, il en sera débattu en conseil municipal pour une éventuelle retenue sur caution.

Article 5 :

La commune se dégage de toute responsabilité en cas de non respect des consignes de sécurité et de mauvaise utilisation du matériel.

Article 6 :

La présente convention est conclue entre les deux parties, à compter de son approbation par la commune de MORNAC.

Fait à MORNAC, le.....

M.

LE MAIRE DE MORNAC

Représentant de l'association/la commune

.....

Demande de matériel

-tables de personnes
-tables de personnes
-chaises
-tivolis
-estrades (praticables)
-fourgon ou autre véhicule

Nom du conducteur :

Relevé kilométrique (**départ**) :

Relevé kilométrique (**arrivée**) :

Destination la plus éloignée de Mornac :

Autre matériel :

-
-
-

Nature de la manifestation :

Le matériel est à prendre impérativement :

Le : à 17h00

Le matériel sera rapporté :

Le : à 8h00

Visa des Services Techniques (au retour du matériel)